

Termes de Référence



Evaluation externe finale du projet Ankizy « Renforcer l'inclusion sociale et scolaire des enfants de 3 à 12 ans par la promotion et la diffusion de bonnes pratiques » - Phase 3, Madagascar

Projet co-financé par :

Contenu

I - DESCRIPTION DU PROJET	3
1.1 Contexte	3
1.2 Présentation du projet	3
2 - DESCRIPTION DU TRAVAIL D'EVALUATION	6
2.1 Objet de l'évaluation	6
2.2 Formulation des questions évaluatives	7
2.3 Méthodologie de l'évaluation	7
3 - MODALITES DE L'EVALUATION	8
3.1 Modalités de pilotage de l'évaluation	8
3.2 Durée, calendrier de l'évaluation et livrables	8
3.3 Aspects financiers	10
3.4 Compétences requises pour mener l'évaluation	11
3.5 Documents à présenter par le/s consultant/s	11
3.6 Processus de sélection des consultant.e.s	12
3.7 Politique de protection de l'enfant	13

I - DESCRIPTION DU PROJET

I.1 Contexte

Asmae-Association de Sœur Emmanuelle est une ONG de solidarité internationale française spécialisée dans le développement de l'enfant. Indépendante, laïque et apolitique, elle est ouverte à tous. Crée en 1980 par Sœur Emmanuelle sur la base de son expérience avec les chiffonniers dans les bidonvilles du Caire, Asmae poursuit son action dans le respect des valeurs et des méthodes héritées de sa fondatrice : écoute et proximité, pragmatisme, prise en compte des différences, professionnalisme et réciprocité. L'action d'Asmae vise à soutenir les enfants vulnérables et leurs familles via l'accompagnement sur mesure et dans la durée des acteurs locaux qui travaillent dans les domaines de l'éducation et de la protection de l'enfance.

Asmae – Association sœur Emmanuelle intervient à Madagascar depuis 2001 et accompagne une quinzaine d'associations partenaires actives dans les domaines de l'éducation et de la protection à Antananarivo et à Antsirabe.

Le projet Ankizy « Renforcer l'inclusion sociale et scolaire des enfants de 3 à 12 ans par la promotion et la diffusion de bonnes pratiques » - Phase 3, est un projet cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD), en partenariat avec l'ONG Manda, l'ONG Hardi, l'Association Internationale des Charités (AIC) Anosizato et le Centre Betania Ankasina.

I.2 Présentation du projet

- **Durée du projet** : 01/07/2023 – 30/06/2026 (soit 3 ans).
- **Montant du projet** : le montant total du projet est de 550 000 €, l'AFD cofinance ce projet à hauteur de 55%, soit 300 000 €.
- **Localisation géographique du projet** :

Le projet est mis en œuvre dans la région Analamanga dont le chef-lieu de région est aussi la capitale de Madagascar, Antananarivo. Cette région est une zone d'intervention prioritaire d'Asmae et était déjà la zone de mise en œuvre des phases 1 et 2 du projet qui se sont déroulées respectivement de Mars 2017 à avril 2020 et de mai 2020 à juin 2023. Les centres d'accueil des enfants des partenaires du projet sont situés dans la commune rurale d'Anosizato qui jouxte les quartiers ouest de la capitale ainsi que dans les 2ème et 4ème arrondissements d'Antananarivo. C'est aussi à Antananarivo que se situent les bureaux centraux du Ministère de l'Education Nationale (MEN). A travers la diffusion des pratiques et des outils, le projet rayonnera sur l'ensemble des 23 Régions de Madagascar.

- **Contexte de l'action**

Le taux d'achèvement en niveau primaire était de seulement 56% en 2020, et 1,48 millions d'enfants à Madagascar ne sont tout simplement pas scolarisés en primaire. Cela est notamment dû aux lacunes du système éducatif

(faible qualité de l'enseignement, absence de matériel pédagogique), aux inégalités et à la précarité de l'environnement familial.

Asmae a depuis 2001 développé des initiatives innovantes dans les domaines du préscolaire, de l'alphabétisation et de l'éducation. Ses interventions visent l'inclusion des enfants en situation de grande vulnérabilité à Madagascar. Son expertise est enrichie par l'ancrage communautaire et la connaissance des communautés cibles du projet. Ce dernier est le fruit d'une collaboration de plusieurs années entre Asmae et ces codemandeurs durant les trois phases du projet. Au terme de cette phase 3, soit après 9 ans de projet, l'impact visé est l'intégration pérenne des filles et des garçons en situation de vulnérabilité dans le système scolaire ordinaire et l'ancrage des outils en alphabétisation, préscolaire et éducation inclusive dans les dispositifs institutionnels de Madagascar.

- **Présentation des objectifs, résultats attendus et des activités principales du projet :**

L'objectif global du projet est de « Renforcer l'inclusion sociale et scolaire des enfants de 3 à 12 ans par la promotion et la diffusion de bonnes pratiques ».

Pour apporter une réponse aux problèmes identifiés, le projet poursuit trois objectifs spécifiques :

- OS1 : Poursuivre l'inclusion sociale et scolaire des enfants dans les centres partenaires du projet ;
- OS2 : Structurer un dispositif pérenne de promotion de pratiques et outils pédagogiques adaptés et innovants ;
- OS3 : Assurer la diffusion des outils et pratiques pédagogiques auprès d'au moins 880 professionnel.le.s.

Les principaux résultats attendus et activités prévues dans le cadre du projet sont :

OS1-RI : 2.000 enfants ont accès aux bonnes pratiques des partenaires visant l'inclusion scolaire et sociale.

- Soutenir des initiatives visant à améliorer l'accompagnement éducatif des enfants au sein des centres partenaires et des EPP ;
- Soutenir au moins 9 initiatives pour une inclusion sociale des enfants sensible au genre ;
- Organiser des Mises En Réseau afin de partager et capitaliser les bonnes pratiques d'inclusion sociale et scolaire sensibles au genre.

OS1-R2 : La protection et le genre sont davantage intégrés dans les pratiques des partenaires

- Renforcer l'intégration du genre dans les pratiques des partenaires ;
- Mettre en place une politique de protection de l'enfance au sein des centres partenaires ;

OS2-RI : Les capacités des partenaires en tant qu'acteurs référents sur la promotion des outils sont renforcées

- Améliorer et reproduire les outils selon une approche sensible au genre ;
- Appuyer les partenaires dans la transmission interne des outils et bonnes pratiques ;
- Opérationnaliser le pool de formateur.rice.s pour la promotion des pratiques et outils pédagogiques ;

- Renforcer le dialogue entre les partenaires du projet et les partenaires techniques et financiers (MEN et bailleurs pour la diffusion des outils via le pool) ;

OS2-R2 : Les pratiques et outils pédagogiques sont reconnus et intégrés au niveau institutionnel (INFP, DEFPE, DENF)

- En collaboration avec le MEN, réaliser une étude d'impact de l'outil « Sary Fatsy » permettant de prouver et de faire reconnaître la pertinence d'une diffusion à l'échelle nationale ;
- Officialiser les conditions et modalités de mise en œuvre de la diffusion des outils à l'échelle nationale ;
- Former 30 formateur.rice.s centraux et 170 formateur.rice.s régionaux du MEN ;

OS3-RI : Les pratiques et outils pédagogiques expérimentés auprès des enfants sont largement diffusés par le pool de formateur.rice.s.

- Former au moins 180 professionnel.le.s de l'éducation (en direct) ;
- Assurer le suivi des professionnel.le.s formé.e.s par le pool de formateur.rice.s ;

OS3-R2 : Les pratiques et outils pédagogiques expérimentés auprès des enfants sont largement diffusés par le MEN.

- Former 700 enseignant.e.s/éducateur.rice.s/animateur.rice.s du MEN (et les doter en outils) ;
- Assurer le suivi de 70 professionnel.le.s formé.e.s et des réalisations du MEN en termes de nombre d'enfants ciblés par la diffusion des outils ;
- Appuyer le MEN à mobiliser des bailleurs potentiels de la diffusion des outils ;

- **Acteurs impliqués**

L'action est mise en œuvre par Asmae, AIC, ONG Manda, ONG Hardi et le centre Betania. D'autres acteurs sont également impliqués, comme les membres de la Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance (PFCSE) ainsi que les acteurs institutionnels (MEN et Min Pop).

- **Appui d'Asmae dans le cadre du projet**

Le projet s'inscrit dans une collaboration entre Asmae et les partenaires locaux Hardi, Manda, le centre Betania et AIC qui accueillent des enfants déscolarisés en vue de les réinsérer dans le système scolaire classique. Hardi, Manda et Kozama ont été codemandeurs de la phase 1 puis partenaires ressources au cours de la phase 2. AIC et le centre Betania ont été codemandeurs de la phase 2 du présent projet. A l'issue de ces 6 années, l'appui technique et organisationnel d'Asmae a permis à chaque partenaire d'améliorer ses pratiques et d'acquérir une reconnaissance dans son travail en faveur de l'insertion sociale et scolaire des enfants.

Pour cette phase 3, Asmae a souhaité orienter son soutien à l'autonomisation de quatre de ces cinq partenaires, en valorisant leur rôle fondamental en tant que promoteurs de bonnes pratiques d'inclusion sociale et scolaire. Ainsi, il est prévu de les appuyer à pérenniser ce savoir-faire en interne mais également de les positionner en

tant qu'acteurs de référence auprès des acteurs privés mais aussi publics. L'implication croissante du MEN, initiée depuis le démarrage de la phase 1, est un enjeu majeur de ce projet afin de garantir l'institutionnalisation des dispositifs d'inclusion sociale et scolaire expérimentés jusqu'alors.

- **Groupes cibles du projet (opérationnels, institutionnels)**

Bénéficiaires directs :

- 2 000 enfants de 3 à 12 ans des centres partenaires et leurs familles (environ 1 200 parents) ;
- 35 éducateur·rice·s alphabétisation et préscolaires des 4 partenaires du projet ;
- 20 professionnel·le·s des Conseils d'Administration, la Direction et de la Coordination des 4 partenaires du projet ;
- 28 formateur·rice·s du pool ;
- 30 formateur·rice·s centraux et 170 formateur·rice·s régionaux du MEN.

Bénéficiaires indirects :

- Bénéficieront de la formation en cascade : 700 éducateur·rice·s, enseignant·e·s et animateur·rice·s du secteur public, 180 professionnel·le·s de l'éducation du secteur privé.
- Bénéficieront des autres activités : 28 000 élèves de 3 à 12 ans issus de classes de préscolaire, primaire et d'alphabétisation ayant accès aux pratiques et outils, les communautés des quartiers d'implantation des partenaires.

2 - DESCRIPTION DU TRAVAIL D'EVALUATION

2.1 Objet de l'évaluation

L'objectif principal de la mission est de procéder à l'évaluation finale de la Phase 3 du Projet Ankizy et à l'évaluation de l'impact global des trois phases (Ankizy 1, 2 et 3) pour déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact de l'intervention dans son ensemble. Il s'agit spécifiquement de :

1. Évaluation de la performance (Phase 3)

Objectif spécifique 1 : Évaluer la performance, l'efficacité (des activités et des résultats) et l'atteinte des objectifs spécifiques de la Phase 3, tout en examinant la pertinence de la stratégie d'intervention et l'efficience de la mobilisation des ressources et des apports externes sur cette période, la prise en compte des approches transversales (genre, participation, Approches Fondées sur les Droits des Enfants, Inclusion) ;

2. Évaluation des effets globaux (Phases 1, 2 & 3)

- **Objectif spécifique 2 :** Mesurer l'impact et les effets transformateurs cumulés sur les bénéficiaires directs et indirects (enfants, professionnel·le·s, familles, partenaires et MEN) sur l'ensemble des trois phases ;
- **Objectif spécifique 3 :** Évaluer et analyser la pérennité et la réplicabilité des acquis du projet (outils pédagogiques, pool de formateurs, capacités des partenaires) et la probabilité d'ancre institutionnel des outils au niveau du MEN, en considérant l'ensemble du cycle de vie du projet (3 phases) ;

3. Capitalisation transversale (Complémentarité)

- **Objectif spécifique 4 :** Identifier les enseignements tirés et formuler des recommandations : capitaliser sur les bonnes pratiques et les leçons apprises (notamment sur l'intégration du genre et de la protection de l'enfance), et formuler des recommandations stratégiques pour de futures interventions.

Cette évaluation couvrira les activités réalisées depuis le début du projet, phase I, jusqu'à la période de l'évaluation. Il s'agira d'établir un bilan global au regard des objectifs initiaux et des actions réalisées dans le cadre des projets ANKIZY. Une analyse du cadre de résultat et du suivi des indicateurs de progression se fera en parallèle de la collecte de données.

A la fin de la tranche I du projet Ankizy 3 (mi-parcours), une évaluation intermédiaire a été réalisée (novembre 2024).

2.2 Formulation des questions évaluatives

L'évaluation traitera principalement des questions en lien avec les domaines mentionnés dans la section **2.1 Objet de l'évaluation** ci-dessus et qui se rapportent aux critères de Pertinence, d'Efficacité, d'Efficience, de Cohérence, d'Impact et de Durabilité et aux approches transversales que sont participation, inclusion, genre et approche basée sur les droits de l'enfant. Une attention doit aussi être accordée aux activités de renforcement de capacités des acteurs responsables, protection de l'enfance, ainsi qu'à la qualité et l'inclusivité des services, la redevabilité des acteurs étatiques et la participation des parents. Il revient à l'évaluateur.trice de formuler les questions d'évaluation pertinentes en suivant les axes ci-dessus énumérés.

2.3 Méthodologie de l'évaluation

Réalisée sur la base d'une approche participative et constructive, l'évaluation finale vise à apporter un éclairage extérieur sur la mise en œuvre des activités aux parties prenantes au projet. Le processus est participatif, impliquant l'ensemble des parties prenantes et prévoyant des temps d'échange avec les participants aux projets (dont les enfants). Elle vise également à rendre compte des résultats du projet au bailleur et à l'ensemble des acteurs impliqués, selon le principe de redevabilité.

L'évaluation se déroulera selon les trois étapes suivantes :



La méthodologie devra obligatoirement être structurée autour d'un cadre analytique double :

1. Évaluation Finale Externe (Phase 3) : Axée l'analyse de la qualité de la mise en œuvre de la Phase 3 et sur l'atteinte des résultats de cette dernière phase du projet. Ce volet se focalisera principalement sur les critères de

Pertinence, de cohérence, d'Efficacité et d'Efficience, ainsi qu'un examen de la prise en compte des approches transversales (Genre, inclusion, participation, AFDE).

2. Évaluation d'Impact (Phases 1, 2 et 3) : Axée sur les effets transformateurs à long terme et les changements durables. Ce volet sera centré sur les critères d'Impact et de Durabilité (pérennisation des acquis, autonomisation des acteurs, ancrage institutionnel). Les approches transversales seront appliquées pour mesurer les changements systémiques et durables générés sur la période complète du projet.

Les différentes activités de collecte d'information devront permettre de croiser les données et de produire une analyse de qualité afin d'émettre une appréciation objective de la mise en œuvre du projet.

Pour mener à bien cette étude, une visite terrain à Madagascar est à prévoir si l'équipe est composée de consultants internationaux.

Un temps de restitution des conclusions et des recommandations formulées est à prévoir pour assurer le retour des informations et l'orientation des acteurs du projet en présentiel. Cela se fera en mode hybride (présentiel pour les acteurs et partenaires basés à Madagascar et en ligne pour le siège d'Asmae notamment) et en 3 étapes :

- Au niveau d'Asmae siège et terrain et l'AFD,
- Au niveau des partenaires et du MEN
- Au niveau des enfants (une version adaptée aux enfants)

3 - MODALITES DE L'EVALUATION

3.1 Modalités de pilotage de l'évaluation

L'évaluation sera conduite par une équipe d'évaluateur·trice·s en étroite collaboration avec la Responsable des opérations et partenariats (ROP) et le Chargé de Suivi-Évaluation (CSE), qui agiront comme points focaux. Les évaluateur·trice·s pourront également échanger ponctuellement avec la Cheffe de Projet et les Conseillers Techniques d'Asmae Madagascar, selon les besoins. Les validations intermédiaires seront assurées par la ROP et le CSE, tandis que la Directrice Pays interviendra pour les étapes clés, notamment lors de la revue du rapport provisoire et du rapport final.

Les membres de l'équipe projet et les partenaires (AIC, Manda, HARDI, Betania) seront consultés par écrit pour commenter les rapports, sans obligation de réunions formelles, leur implication étant adaptée en fonction des sujets abordés. Le comité de pilotage, composé des directions d'Asmae et des organisations partenaires, se réunira uniquement au démarrage de l'évaluation pour valider le cadrage, puis à la restitution du rapport final pour valider et clôturer le processus. Des réunions ad hoc ne seront organisées qu'en cas de besoin stratégique ou de blocage majeur.

3.2 Durée, calendrier de l'évaluation et livrables

Le démarrage de la mission est prévu au plus tard à mi-mars 2026, Asmae propose une fourchette du nombre de jours indicative, autour de 30 jours ouvrés, mais au consultant d'estimer le nombre exact. La prestation sera réalisée entre le 15 mars et le 29 mai 2026. Il est attendu que les évaluateur·trice·s présentent dans leur offre technique une

proposition de méthodologie détaillée incluant un plan d'exécution de la mission. Toutefois, le calendrier indicatif pourrait se décliner comme suit :

Principales tâches à réaliser	Responsables d'exécution
Phase préparatoire	
Briefing avec la Directrice pays, la Responsable des opérations et partenariats, le Chargé de Suivi-Evaluation et la Cheffe de projet	Asmae
Briefing avec Asmae Madagascar et les partenaires nationaux, lecture de documents (concernant les 3 phases du projet)	Asmae
Recherche et analyse documentaire, élaboration et transmission d'une note de cadrage incluant les outils de collecte en collaboration avec la Responsable des opérations et partenariats et le Chargé de Suivi-Evaluation d'Asmae	Consultants
Mission Terrain	
Collecte des informations (mission terrain 10j), Concertation et échanges avec les acteurs et partenaires en vue de la production du rapport provisoire	Consultants
Analyse des données et Ecriture du Rapport du Rapport provisoire Validation du rapport par l'équipe Asmae avant restitution	Consultants Asmae
Restitution des résultats de l'évaluation au niveau d'Asmae Madagascar et des partenaires, intégration des recommandations et commentaires à considérer pour l'évaluation Restitution au niveau des enfants et de leurs familles des centres partenaires	Consultant
Restitution au niveau du bailleur AFD	
Production des rapports	
Finalisation du rapport en tenant compte des résultats de la restitution et des commentaires reçus : Rapport provisoire	Consultant
Débriefing Asmae Mada et siège ainsi que partenaires	Consultant
Révision du rapport en tenant compte des commanditaires : version finale du rapport Proposition d'une version du Rapport adaptée aux enfants	Consultant Consultant
Durée totale	

- **Détails sur les livrables**

Les livrables seront transmis exclusivement au format électronique. Le rapport d'évaluation externe est la propriété des commanditaires (Asmae et ses partenaires). Les évaluateur·rice·s externes sont tenu·e·s à une stricte obligation de confidentialité concernant l'ensemble des informations et documents auxquels ils·elles auront accès dans le cadre de leur mission.

Cinq livrables sont attendus :

➤ **Rapport de démarrage (15 pages maximum)**

A remettre en début de prestation, cette note devra inclure :

- Un bilan préliminaire de l'action évaluée : contexte, cadrage, données chiffrées ;
- La formulation des questions évaluatives ;
- Une synthèse des premiers entretiens réalisés et de l'exploration documentaire ;
- La méthodologie proposée, les outils d'évaluation développés ;
- Un programme de visites terrain ;
- Un calendrier prévisionnel mis à jour.

➤ **Rapport provisoire d'évaluation**

Rédigé en concertation avec la ROP et le CSE et le siège d'Asmae. Ce rapport présentera l'ensemble du travail réalisé conformément aux présents TDRs. Il fera l'objet d'une analyse approfondie par le comité de pilotage et pourra donner lieu à des demandes de précisions ou d'ajustements.

➤ **Rapport final d'évaluation externe du projet ANKIZY 3 et du rapport d'impact des projets ANKIZY**

Intégrant les retours du comité de pilotage et les demandes de modifications, ce rapport constituera la version définitive de l'évaluation. Sa finalisation pourra nécessiter plusieurs échanges entre les consultant·e·s et Asmae.

➤ **Synthèse du rapport final + présentation PPT**

Cette synthèse, élaborée avec la Responsable des opérations et partenariats et le Chargé de Suivi et Evaluation, devra inclure :

- Les objectifs de l'évaluation ;
- Les questions évaluatives ;
- Les résultats et progrès du projet ;
- Les conclusions et réponses aux questions évaluatives ;
- Les recommandations stratégiques et opérationnelles
- Les enseignements à tirer pour de futures interventions

➤ **Présentation adaptée aux bénéficiaires notamment des enfants**

Une restitution simplifiée et visuelle des principaux résultats de l'évaluation sera proposée aux enfants concernés, afin de favoriser leur compréhension et leur appropriation des changements observés.

3.3 Aspects financiers

Le versement de la prestation se fera par tranche, suivant les modalités convenues entre les commanditaires et le·a consultant·e·s, sous réserve de validation des livrables requis à chaque échéance de paiement.

3.4 Compétences requises pour mener l'évaluation

Le consultant ou l'équipe de consultants devra justifier des qualifications suivantes :

- Formation : Niveau Bac + 5 (minimum) en Sciences Sociales, Éducation, Évaluation de Projets, ou domaines similaires.
- Expériences : Expérience confirmée d'au moins 5 ans dans l'évaluation de projets de développement, incluant spécifiquement l'évaluation d'impact et l'approche par les chaînes de résultats.
- Expertises sectorielles : Connaissances solides des enjeux de l'Éducation (préscolaire, alphabétisation, inclusion scolaire et sociale, protection) à Madagascar ou en Afrique subsaharienne.
- Compétences linguistiques : Maîtrise parfaite du Français (oral et écrit). La connaissance du Malgache est un atout majeur pour les entretiens de terrain.
- Qualités : Neutralité, esprit d'analyse, sens de l'organisation et capacité à travailler dans des délais courts.

3.5 Documents à présenter par le/s consultant/s

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

➤ Une offre technique

Une lettre de manifestation d'intérêt indiquant à la fois la motivation et l'engagement à conduire la mission en toute indépendance et responsabilité dans le respect des délais ;

- Une note comprenant :
 - ❖ La compréhension de la mission,
 - ❖ Une présentation détaillée claire et précise de la méthodologie proposée ainsi que les éventuels outils utilisés,
 - ❖ L'indication des différentes étapes de réalisation
- Un chronogramme réaliste et détaillé de la mission précisant le nombre de jour pour chaque étape, le nombre de jour total de la mission dont le nombre de jours sur place ;
- Une présentation de l'équipe affectée à la mission avec le curriculum vitae de 3 pages maximum du/des prestataire en charge de l'analyse et des autres personnes impliquées directement dans la mission. Les CV doivent faire apparaître uniquement les aspects pertinents en lien avec la mission définie dans les présents termes de référence ;
- Une déclaration sur la manière dont les directives éthiques et la protection de l'enfance seront assurées pendant le tournage ;
- Un document officiel attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la réglementation nationale en vigueur, dont une copie des documents légaux : NIF/STAT en cours de validité ;
- Les références d'au moins 2 des derniers organismes pour lesquels le prestataire a effectué une prestation précisant : nom de l'organisme, nom+prénom du référent, sa fonction dans l'organisme, son tél et mail.

➤ Une offre financière (modèle à adapter)

- Comprendra les coûts opérationnels ;
- Etablis en monnaie locale ariary et présentée conformément au tableau ci-après qui peut être adapté :

Description des postes budgétaires	Unités	Prix unitaire Ariary HT	Quantité	Montant total Ariary HT	Observations, précisions sur le détail des calculs, etc...
I. Honoraires pour toute la mission. (International/national)	Homme/jour				
II. Logistiques	Forfait				
III. Frais divers (à préciser) -Communication. -Impressions -Etc	Forfait				
Total Taxes	Taux taxe (TVA, ISI, et autres taxes à préciser) :	Montant total taxes TVA, ISI et autres taxes à préciser) :			
TOTAL GLOBAL (Ariary TTC)					

3.6 Processus de sélection des consultant.e.s

Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- **Grille d'évaluation des offres techniques**

Profil du prestataire	20
Expérience du prestataire dans le domaine	15
Méthodologie proposée	20
Moyens et calendriers	15
Offre financière	30
Total	100

- **Calendrier prévisionnel**

Processus de recrutement	Echéance
Diffusion de l'offre	02/02/2025
Date limite de réception des offres	18/02/ 2026

Dépouillement et évaluation des offres	Semaine du 23/02/2026
Information aux soumissionnaires des résultats de l'évaluation de l'offre	Semaine du 02/03/ 2026
Signature de contrat et réunion de cadrage	Semaine du 09/03/2026
Début souhaité de la mission	Au plus tard mi-mars 2026

3.7 Politique de protection de l'enfant

Asmae est une ONG qui promeut les droits de l'enfant, elle est particulièrement engagée dans la réalisation des droits à l'éducation et la protection de l'enfance. Elle dispose de ce fait de politiques de protection qui vise à assurer que les personnes qui prennent part aux activités mises en œuvre bénéficient d'un environnement protecteur en luttant contre toute forme de violence, d'abus et d'exploitation. Toute personne physique ou morale collaborant avec Asmae se doit de respecter ces politiques et doit signer le code de bonnes pratiques y afférent.

L'intéressé.e par la présente prestation est invité.e à soumettre une proposition technique et une proposition financière en version électronique au format PDF au plus tard le 18 février 2026 à 12heures, aux adresses suivantes : procurement.mada@asmae.fr en copie, rop.tana@asmae.fr et cse.mada@asmae.fr en mettant sur l'objet du mail « **Evaluation projets ANKIZY** ».

NB :

- Un prestataire ne peut soumettre qu'une seule offre à la fois. S'il en soumet plusieurs, aucune de ses offres ne sera prise en compte.
- Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas examiner les offres incomplètes ainsi que toute offre reçue après la date limite de réception des propositions.
- Contenu des offres : Le prestataire fera une offre technique et une offre financière obligatoirement rédigées en français dont le contenu et la présentation doivent respecter ce qui suit et dont la validité doit être au moins de 45 jours après la date limite de réception des offres.